

de l'Eglise d'Autriche une Eglise à peu près exclusivement nationale. Il n'est resté que ce qu'on devait naturellement prévoir. L'orthodoxie a perdu de sa force, l'amour de l'unité a presque péri; chacun s'est trouvé abandonné à l'esprit d'individualité, et quand la séduction a soufflé, elle a dû renverser, ébranler au moins toutes ces existences isolées.

On ne comprend guère comment la Russie a pu continuer ses intrigues contre l'Autriche en même temps qu'elle voulait marier la princesse Olga avec l'Archiduc; mais la négociation est entièrement rompue, si nous devons en croire une lettre arrivée hier de Vienne et écrite par une personne bien informée. Le prince Orloff est reparti fort mécontent, et disant qu'il n'aurait pas cru qu'il y eût autant de bigotisme dans cette ville. Le fait est qu'il y a été fort mal reçu. A la nouvelle du motif qui l'amènerait, écrivait dans une lettre la même personne, une indignation véritable s'est manifestée dans toutes les classes de la population. Dans tous les salons on lui tournait le dos.

La réaction catholique est complète en Allemagne. Elle ne fait pas autant de bruit qu'ailleurs. Il n'y a là ni mode, ni encouragement; mais les progrès qu'elle fait n'en sont que plus solides et plus consolants. Le Gouvernement lui-même, tout enlacé qu'il est dans les formes de la bureaucratie, cherche tous les moyens de la favoriser et de rompre quelques-unes de ces entraves qu'on avait imposées à la religion.

FRANCE.

M. l'abbé Combalot s'est constitué prisonnier le 10 avril à la prison de Sainte-Pélagie.

M. Martin du Nord a écrit à Mgr. l'archevêque de Reims et à ses suffragans, comme il avait écrit à Mgr. l'archevêque de Paris, pour se plaindre du Mémoire que ces prélats ont collectivement adressé au Roi. Seulement il n'a pas cette fois rendu ses plaintes publiques; le ministre s'est amendé. Les réponses ne se font pas attendre; elles sont dignes, fermes; et les évêques n'hésitent pas à maintenir que leur démarche est à la fois légale, canonique et honorable.

Nous ne savons si M. Martin a transmis le même blâme ministériel à NN. SS. de Lyon et de Tours et à leurs suffragans. Mais ce que nous savons bien, c'est que plusieurs évêques lui ont adressé leur pleine adhésion au Mémoire des évêques de la province de Paris; c'est qu'il ne peut plus douter de l'unanimité de l'épiscopat dans la réprobation du monopole universitaire et du projet de loi qui tend à l'aggraver et à l'éterniser. Il n'y a plus, à notre connaissance, que trois métropolitains qui n'aient point encore fait parvenir au pouvoir soit leurs propres représentations, soit leur adhésion aux doléances de leurs collègues.

ANGLETERRE.

On lit dans les journaux de Londres du 20 avril :

Une nombreuse réunion a eu lieu hier au soir à la salle des concerts du théâtre de la Princesse, Oxford-Street, dans l'intérêt de l'éducation des enfants catholiques. Le but de la réunion était d'obtenir des fonds pour faire la dépense de la construction d'une grande école, et de l'entretien des frères de l'école chrétienne qui doivent la diriger. M. O'Connell a présidé la réunion. Les jours de dévotion et de sénébres qui ont passé sur l'Eglise catholique, a dit le président, ont fini pour ne pas revenir. Une ère plus heureuse semble s'ouvrir. Des résolutions ont été adoptées dans l'intérêt de l'objet de la réunion sur la recommandation de plusieurs membres de l'assemblée.

Messieurs, a dit M. O'Connell, je ne sais si après les orateurs qui viennent de vous adresser la parole, je devrais la prendre à mon tour, moi, conspirateur atteint et convaincu; moi, profane! (Non! non!) On fait bien de blâmer avec force les tentatives que fait en ce moment un pouvoir infidèle en France, pour arracher les enfants catholiques des mains de leurs instituteurs naturels et moraux, et les faire passer sous la férule des maîtres infidèles de l'Université de Paris. (Plusieurs voix : Infamie!) Je ne les appellerais pas infidèles si je connaissais un nom plus dur à leur appliquer. Je regrette de voir Louis-Philippe....

Quoi de plus détestable que d'enlever des enfants à leurs protecteurs, à leurs instituteurs naturels, pour les confier à des gens en qui ils n'ont pas foi. On essaie de ramener la France à cette époque où un prêtre n'osait pas se mouvoir sans exposer sa vie, et ce même Louis-Philippe.... Mais, grâce à Dieu, il se trouve encore dans la hiérarchie catholique de France assez de vigueur pour combattre cette tentative. Il ne faut pas oublier qu'en renversant l'Eglise, dans les jours auxquels j'ai fait allusion, l'esprit infidèle renversa également le Trône.

M. O'Connell exprime l'espoir que les Anglais contribueront largement et généreusement à la souscription qui est ouverte dans la réunion.

Avant de quitter la salle, il est couvert d'applaudissements.

Les orateurs entendus dans cette réunion, mais dont le *Globe* ne rapporte pas les discours, ont été M. Howard, membre du parlement, les révérends Moore, Evison, Neal, Tierney (aumônier du duc de Norfolk), Keen, Kayé, Hunt et Walsh, et MM. Galiani et Robinsone.

GRÈCE.

On écrit d'Athènes,

Chaque vote de la chambre des représentans vient confirmer ce qui commençait à être déjà évident pour tout le monde, c'est que pendant que l'influence des ambassadeurs de France et d'Angleterre se retire et s'efface, l'influence russe fait chaque jour de nouveaux progrès. MM. Coletti et Mauvrocordato perdent visiblement du terrain, et les voix qui se groupaient

autour d'eux s'éloignent à mesure qu'avance le vote de la charte. C'est surtout dans les articles importants, ceux relatifs à la succession au trône et à la religion dominante, que cette influence s'est fait particulièrement sentir.

A l'unanimité, la chambre a décidé que le successeur du roi régnant serait chrétien orthodoxe; mais S. M. Othon I. n'ayant pas d'enfants, et la couronne dans ce cas, passant à son frère, il en résulte que ce dernier n'y peut prétendre qu'au prix d'une apostasie. Cet article est évidemment hostile à la domination bavaroise, autrement, on n'eût pas manqué de faire une exception en faveur des frères du roi, et l'attribution de la régence à la reine sans l'obligation d'un nouveau baptême, quoique bienveillante en apparence, n'atténue que très légèrement la portée de la première disposition. Voici comment les gens qui suivent attentivement la marche de la Russie, expliquent la condition d'orthodoxie imposée aux frères du roi; ils voient au fond de cet article une éventualité de succession au profit du prince de Leuchtenberg, qui s'est fait, comme on sait, *chrétien orthodoxe* (c'est ainsi que s'appellent les grecs schismatiques), pour obtenir la main d'une fille de Nicolas, et qui se trouve fort à propos en disponibilité. Il est d'ailleurs parent du roi Othon, ce qui faciliterait la transmission de la couronne en cas de répugnance des frères du roi pour une abjuration. D'ici là, la Russie se chargerait bien de trouver les moyens de faire agréer le candidat qu'elle tient pour ainsi dire en réserve.

La France abdiquée en Grèce, comme dans toutes les contrées de l'Orient, l'antique protectorat qui avait rendu son nom si respecté, sa prépondérance si efficace au point de vue des intérêts généraux de la civilisation, intimement liés à la conservation du catholicisme. Mais le premier besoin de la politique russe en Grèce, c'est la prédominance de l'Eglise orthodoxe; c'est le levier au moyen duquel elle entend remuer et soulever à son gré les populations chrétiennes de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale. Les autres religions seront tolérées, dit l'article de la Constitution, mais on protégera par les lois, et comme les catholiques sont surtout suspects à l'ambition mocoovite, c'est particulièrement contre eux que tous les efforts sont dirigés. M. Vitalis, consul grec à Constantinople, le seul catholique encore investi de fonctions publiques, est l'objet de toutes les attaques de la presse d'Athènes, dont la licence est sans limites. L'*Observateur grec* insulte ouvertement le Pape et les latins, sans que personne songe à prendre leur défense. Il semble même que sur ce point les journaux français se soient donné le mot pour garder un silence absolu et plein de périls. Les prêtres catholiques, témoins et victimes de ses offenses, se plaignent amèrement; les Evêques des lies portent leurs doléances auprès de M. Piscatory, qui les éconduit par cette fin de non recevoir: "Il est trop tôt maintenant pour s'occuper de ces intérêts: le moment viendra de les traiter utilement. Gardons-nous d'un prosélytisme dans les lieux." C'est à dire qu'on s'occupera du remède quand le mal sera devenu incurable; on élèvera des réclamations quand l'article du projet sera converti en loi fondamentale de l'Etat. Que demandent cependant les catholiques? Qu'on ne traite pas leur culte plus durement que sous le régime précédent, que le gouvernement constitutionnel ne leur fasse pas regretter celui de Constantinople, dont la tolérance était à tous égards préférable. Il y aurait insigne folie à compter sur la modération des Grecs pour s'abstenir d'exiger d'eux des garanties réelles et positives; mais qu'attendre d'un gouvernement habitué à tous les genres de résignation quand la lutte des intérêts le met en présence de quelque puissance de premier ou de second ordre?"

SUÈDE

Le peintre suédois Nilon, que le consistoire luthérien avait traduit devant le tribunal suprême de la Cour, pour avoir embrassé la foi catholique, vient d'être condamné avec sa famille, au bannissement perpétuel, du royaume, à la confiscation de ses biens et à la privation de tout droit aux successions qui pourraient lui advenir en Suède et en Norwège. Ce rigoureux arrêt, dont les éléments sont tirés d'ordonnances royales rendues vers la fin du siècle dernier, a produit dans la résidence une sensation d'autant plus pénible que l'opinion générale considérait les dispositions de ces ordonnances comme clairement abrogées par l'acte constitutionnel qui régit actuellement la Suède, et qui garantit textuellement à tout Suédois la liberté de conscience avec le droit de professer sa religion. Le tribunal suprême interprétant cette dernière clause suivant la théorie du consistoire, a déclaré: que la liberté de professer sa religion devait être entendue dans la présupposition toute naturelle qu'un Suédois n'aurait d'autre religion que celle de l'Etat.

NOUVELLE-ORLÉANS.

On écrit à l'*Aurore* du Détroit, en date du 29 avril 1844 :

Mr. l'Editeur, — Je serais flatté que le temps me permit de vous donner les détails d'une cérémonie toute à la fois belle, imposante et digne d'être imitée. Jamais la ville du Détroit n'a été témoin d'un spectacle aussi ravissant que sublime. Jamais peut-être il n'y eut un jour aussi capable d'intéresser le plus indifférent en faveur du motif de cette éclatante solennité que propre à inspirer du respect pour la beauté de nos cérémonies religieuses. Jamais auparavant il n'y eut un concours de peuple plus extraordinaire, réuni dans un même but, pour une seule fin et sous une même bannière. Ce fut vraiment un jour de gloire, un jour de triomphe et un jour de bonheur et de joie pour les catholiques franco-canadiens du Michigan; et les protestans eux-mêmes, malgré leur aveugle fanatisme et leur intolérance religieuse, n'ont pu qu'approuver au zèle et à la libéralité des Canadiens, déjà luyés dans cette mémorable occasion. Ce fut hier (dimanche) un jour de triomphe pour la société de tempérance, que la religion a sanctifié en la